

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 995 509**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **12 58837**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **A 45 C 5/04 (2013.01), A 45 C 5/14**

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 20.09.12.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la demande : 21.03.14 Bulletin 14/12.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : **BANOUN BENJAMIN — FR.**

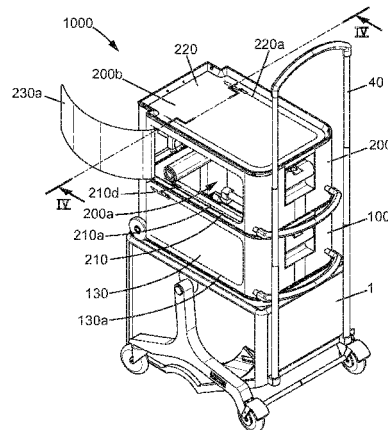
⑦② Inventeur(s) : **BANOUN BENJAMIN et MANTELET FABRICE.**

⑦③ Titulaire(s) : **BANOUN BENJAMIN.**

⑦④ Mandataire(s) : **CABINET PLASSERAUD.**

⑤④ **ENSEMBLE DE VALISES ET VALISE MODULABLE.**

⑤⑦ Ensemble de valises (1000) comportant une première (1) et une seconde (100) valise comprenant chacune un volume intérieur délimité par une enveloppe munie d'au moins une face, les faces des première et seconde valises étant adaptées pour être fixées l'une contre l'autre, les faces des première (1) et seconde (100) valises étant chacune munie d'une ouverture, lesdites ouvertures étant adaptées pour être placées en regard l'une de l'autre lorsque les faces des première (1) et seconde (100) valises sont fixées l'une contre l'autre, chacune des ouvertures desdites valises comportant un système de fermeture adapté pour changer l'état de ladite ouverture entre un état fermé isolant le volume intérieur de ladite valise, et un état ouvert donnant accès au volume intérieur de ladite valise.



FR 2 995 509 - A1



**ENSEMBLE DE VALISES ET VALISE MODULABLE**

L'invention est relative aux valises et aux bagages, par exemple pour transporter des articles  
5 d'habillement ou des effets personnels lors de voyages.

Plus particulièrement, l'invention se rapporte à un ensemble de valises comportant une première et une seconde valise comprenant chacune un volume intérieur délimité par une enveloppe munie d'au moins une face, les faces des  
10 première et seconde valises étant adaptées pour être fixées l'une contre l'autre.

Le document US 6,817,623 décrit un exemple d'un tel ensemble de valises comportant deux éléments rigides fixés l'un à l'autre et permettant d'entreposer et transporter  
15 par exemple des équipements électroniques.

Un tel ensemble de valises présente cependant de nombreux inconvénients lorsqu'il est utilisé pour le transport d'articles d'habillement ou des effets personnels d'un voyageur. Les articles sont difficiles d'accès, le  
20 contenu est morcelé et ne permet pas une organisation convenable desdits articles.

L'invention a notamment pour but d'améliorer la situation.

A cet effet, selon l'invention, un ensemble de  
25 valises du genre en question est caractérisé en ce que les faces des première et seconde valises sont chacune munie d'au moins une ouverture, en ce que lesdites ouvertures sont adaptées pour être placées en regard l'une de l'autre lorsque les faces des première et seconde valises sont  
30 fixées l'une contre l'autre, et en ce que chacune des ouvertures desdites valises comporte un système de fermeture adapté pour changer l'état de ladite ouverture entre un état fermé isolant le volume intérieur de ladite valise, et un état ouvert donnant accès au volume intérieur  
35 de ladite valise.

Grâce à ces dispositions, l'ensemble de valises peut être assemblé pour constituer un contenant ayant un volume intérieur modulable.

Dans des modes de réalisation préférés de l'invention, on peut éventuellement avoir recours en outre à l'une et/ou à l'autre des dispositions suivantes :

- la première valise est munie d'une partie structurelle rigide et la face de la seconde valise est fixée à la partie structurelle rigide de la première valise ;

- l'une au moins parmi la première et la seconde valise est munie d'au moins deux roues ;

- la première et la seconde valise sont chacune munies d'au moins deux roues ;

- l'une au moins parmi la première et la seconde valise est munie d'une poignée télescopique ;

- l'une au moins parmi la première et la seconde valise comporte un dispositif de fixation ainsi qu'une commande de déverrouillage du dispositif de fixation ;

- l'une au moins des valises est munie d'au moins trois faces distinctes comportant chacune au moins une ouverture donnant accès au volume intérieur de ladite valise, deux faces parmi lesdites trois faces étant opposées l'une à l'autre, la troisième face parmi lesdites trois faces étant sensiblement non coplanaire avec lesdites deux faces ;

- l'ensemble de valises comporte en outre une troisième valise comprenant un volume intérieur délimité par une enveloppe munie d'au moins une face, ladite face étant adaptée pour être fixée contre une face de la seconde valise et comprenant une ouverture (210a), ladite ouverture étant adaptée pour être placée en regard d'une ouverture de la face de la seconde valise lorsque lesdites faces sont fixées l'une contre l'autre, chacune desdites ouvertures desdites valises comportant un système de fermeture adapté

pour changer l'état de ladite ouverture entre un état fermé isolant le volume intérieur de ladite valise, et un état ouvert donnant accès au volume intérieur de ladite valise ;

5 - au moins deux valises parmi lesdites valises sont adaptées pour être fixées sur une autre valise parmi lesdites valises.

L'invention a également pour objet une valise pour un ensemble de valises, ladite valise comprenant un volume intérieur délimité par une enveloppe munie d'au moins une  
10 face adaptée pour être fixée contre une face d'une autre valise, ladite face de la valise étant munie d'une ouverture adaptée pour être placée en regard d'une ouverture de la face de la seconde valise lorsque lesdites faces de la valise et de la seconde valise sont fixées  
15 l'une contre l'autre, ladite ouverture comportant un système de fermeture adapté pour changer l'état de ladite ouverture entre un état fermé isolant le volume intérieur de ladite valise, et un état ouvert donnant accès au volume intérieur de ladite valise.

20 Dans certains des modes de réalisation décrits ci-avant, l'ensemble de valises ou la valise peuvent présenter un ou plusieurs des avantages suivants : l'espace intérieur est de taille modulable, les valises peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres pour former des  
25 rangements de petite taille ou l'ensemble de valises peut être assemblé pour former un contenant de grande taille, les ouvertures des valises peuvent permettre d'accéder aisément au contenu de ces valises pendant le transport, lors de voyages en avion l'ensemble de valises peut être  
30 scindée pour emmener une valise en cabine, les valises peuvent être combinées à volonté et présenter des combinaisons de couleurs aisément différenciables sur un tapis de délivrance de bagages d'aéroport, les valises peuvent être utilisées séparément comme de petites valises.

35 D'autres caractéristiques et avantages de

l'invention apparaîtront au cours de la description suivante d'une de ses formes de réalisation, donnée à titre d'exemple non limitatif, en regard des dessins joints.

Sur les dessins :

- 5           - la figure 1 est une vue en perspective illustrant une valise d'un ensemble de valises selon un mode de réalisation de l'invention,
- les figures 2a et 2b sont des vues en perspective illustrant une valise d'un ensemble de valises  
10 selon un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 3 est une vue en perspective illustrant un ensemble de valises selon un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 4 est une vue partielle en coupe de  
15 l'ensemble de valises selon la figure 3.

Sur les différentes figures, les mêmes références désignent des éléments identiques ou similaires.

**La figure 1** illustre un premier mode de réalisation d'une valise 1 selon l'invention qui peut par  
20 exemple être une première ou une seconde valise d'un ensemble de valises selon l'invention tel qu'il est décrit plus loin.

Le terme valise sera employé dans la suite de la description mais pourra être entendu comme désignant les  
25 valises, bagages, malles, attaché-case coffrets, sacs et plus généralement tous les contenants permettant de transporter des objets ou des êtres vivants de petite taille, par exemple au cours d'un voyage, et pouvant globalement être soulevé de terre par un unique être humain  
30 sans assistance.

Dans le mode de réalisation de la figure 1, la valise 1 comprend un corps principal 10 ainsi qu'un socle  
20. Le socle 20 est muni d'au moins trois roues 30, par exemple quatre roues dans le mode de réalisation de la  
35 figure 1. La valise 1 peut en outre comporter une poignée

40 pouvant par exemple être une poignée télescopique.

Les roues 30 reposent sur le sol S au niveau de zones de contact 30a et sont fixées au socle 20 de façon à tenir ce dernier en hauteur par rapport au sol S et de façon stable, sans que la valise ne repose sur un autre support de quelque nature qu'il soit.

Les roues 30 forment un polygone de sustentation.

Ce polygone de sustentation peut par exemple présenter une largeur et une longueur.

Les largeur et longueur peuvent par exemple être des dimensions du polygone de sustentation mesurées selon deux directions respectives, lesdites directions étant sensiblement perpendiculaires entre elles et parallèles au plan d'extension du sol S.

La largeur du polygone peut par exemple être plus grande qu'un cinquième de la longueur.

De préférence, les roues 30 ne sont donc pas alignées.

Les trois roues peuvent ainsi être placées aux sommets d'un triangle non aplati de façon à former un polygone de sustentation de forme triangulaire.

Pour augmenter la stabilité de la valise 1, le socle 20 comportera avantageusement quatre roues 30, le polygone de sustentation ayant alors la forme d'un quadrilatère.

En particulier, la projection sur le sol S du centre de gravité de la valise 1 peut être sensiblement comprise à l'intérieur du polygone de sustentation lorsque la valise est normalement chargée.

Les axes de rotation des roues 30 peuvent être distants les uns des autres.

Les axes de rotation des roues 30 peuvent être parallèles entre eux pour permettre un déplacement aisé de la valise 1. Les axes de rotation des roues 30 sont par exemple orientés suivant un axe transversal Y. Ces axes

peuvent permettent de définir une direction de mouvement X préférentielle suivant laquelle la valise peut être déplacée aisément. Cette direction peut être une direction orthogonale à la direction des axes de rotation des roues et parallèle au plan formé par le sol S.

La direction de mouvement préférentielle X défini en outre un avant et un arrière de la valise.

Lesdits avant et arrière doivent être entendus comme correspondant à l'avant et l'arrière de la valise lorsque l'utilisateur tire la valise derrière lui à l'aide de la poignée 40.

Une valise selon l'invention peut également être poussée par l'utilisateur.

En variante, certaines des roues 30 peuvent pivoter autour d'une direction verticale Z, perpendiculaire au plan d'extension XY du sol, par exemple les roues arrières sur le mode de réalisation de la **figure 1**.

La valise 1 comporte un volume intérieur 1a délimité par une enveloppe 1b.

Le volume intérieur 1a de la valise 1 peut dans certains modes de réalisation ne pas être divisé, c'est-à-dire être constitué d'un unique compartiment dans lequel des séparations amovibles ou repliables peuvent être présentes.

Dans d'autres modes de réalisation, des séparations fixes peuvent diviser le volume intérieur 1a de la valise 1.

L'enveloppe 1b de la valise 1 peut comporter deux faces latérales 11, 12 opposées l'une à l'autre par rapport au corps principal 10.

Les faces latérales 11, 12 forment les flancs du corps principal 10 et peuvent par exemple s'étendre suivant un plan vertical X, Z.

Ces faces latérales 11, 12 sont par exemple substantiellement parallèles à la direction de mouvement

préférentiel X de la valise.

L'enveloppe 1b peut en outre comporter des faces supérieures 14 et inférieure 15 ainsi que des faces avant 16 et arrière 17.

5 Les faces avant 16 et arrières 17 seront par exemple orthogonale, sur au moins une partie de leur surface, à la direction de mouvement préférentiel X, tandis que les faces supérieures 14 et inférieures 15 peuvent être parallèles à la surface du sol S, sur au moins une partie  
10 de leur surface.

Les faces latérales 11, 12 peuvent comprendre chacune un pivot 11a, 12a saillant vers l'extérieur du corps principal 10 selon un axe transversal 13, perpendiculaire au plan d'extension vertical X, Z des faces  
15 latérales 11, 12. Les pivots 11a, 12a peuvent permettre de fixer le corps principal 10 sur le socle 20 de façon à permettre au dit corps principal de pivoter par rapport audit socle.

**Les figures 2a et 2b** illustrent un second mode de  
20 réalisation d'une valise selon l'invention qui peut par exemple être une première 1 ou une seconde 100 valise d'un ensemble de valises selon l'invention tel que décrit plus loin.

Dans ce mode de réalisation d'une valise selon  
25 l'invention, la valise 100 peut comporter deux roues 30 qui sont directement fixées sur un corps principal 110 de la valise 100.

En variante, la valise 100 peut ne comporter aucune roue.

30 La valise 100 peut également comporter une poignée télescopique 40.

En variante, la valise 100 peut ne pas comporter de poignée télescopique 40.

Elle peut enfin comporter tout élément décrit ci-  
35 avant en relation avec le mode de réalisation illustré sur

la **figure 1**.

La valise 100 comporte un volume intérieur 100a délimité par une enveloppe 100b munie par exemple de faces inférieure 110, supérieure 120, et latérales 130.

5 La face inférieure 110 de la valise 100 peut être adaptée pour être fixée contre la face supérieure d'une autre valise, par exemple la face supérieure 14 d'une valise 1 selon le mode de réalisation de la **figure 1** ou la face supérieure 120 d'une valise selon le mode de  
10 réalisation de la **figure 2** de façon à former un ensemble de valises comme il va maintenant être décrit plus en détails.

Un ensemble de valises 1000 comprend une première 1 et une seconde valise 100 assemblées par fixation entre une face supérieure 14 de la première valise et une face  
15 inférieure 110 de la seconde valise 100.

Un tel ensemble 1000 est par exemple illustré sur la **figure 3**.

Dans un premier mode de réalisation de l'ensemble de valises 1000, la première valise 1 est une valise selon  
20 le mode de réalisation de la **figure 1** et la seconde valise 100 est une valise selon le mode de réalisation de la **figure 2**.

Dans un autre mode de réalisation, la première valise 1 et la seconde valise 100 de l'ensemble de valises  
25 peuvent toutes les deux être des valises selon le mode de réalisation de la **figure 2**.

Pour permettre une fixation aisée et solide des faces des deux valises 1, 100 l'une contre l'autre, lesdites faces peuvent comporter des profils inverses l'un  
30 de l'autre et en particulier des profils adaptés pour que les faces s'encastrent l'une dans l'autre.

Ainsi, la face supérieure 14 de la première valise 1 peut comporter un rebord extérieur 14b et la face inférieure 110 de la seconde valise 100 peut comporter une  
35 partie extérieure creusée 110b adaptée pour venir

accueillir le rebord 14b de la première valise.

La face inférieure 110 de la seconde valise 100 peut alors comporter un plateau central 110c en débord par rapport à ladite partie extérieure creusée 110b.

5 Pour permettre la fixation solide des première 1 et seconde 100 valises entre elles, au moins une des première 1 et seconde 100 valises peut comporter une partie structurelle rigide 19a.

10 Cette partie structurelle rigide 19a peut par exemple être située au niveau de la face supérieure 14 de la première valise 1, sur laquelle peut venir se fixer la seconde valise 100.

Cette partie structurelle rigide 19a peut par exemple être constituée de barres rigides formant une structure sous-jacente à une enveloppe souple de la valise.

15 La partie structurelle rigide 19a peut, en variante, être constituée par des faces rigides.

La face supérieure 14 de la première valise 1 et la face inférieure 110 de la seconde valise 100, peuvent chacune comprendre une ouverture 14a, 110a.

20 Les deux ouvertures 14a, 110a peuvent être adaptées pour venir se placer en regard l'une de l'autre lorsque la seconde valise 100 est placée sur la première valise 1 comme indiqué **figure 3**.

25 Par « placé en regard », on entend que lesdites ouvertures 14a, 110a se recouvrent au moins partiellement lorsque lesdites faces supérieure 14 et inférieure 110 sont fixées l'une contre l'autre.

30 Lorsque la seconde valise 100 est fixé sur la première valise 1 et lorsque les ouvertures supérieure 14a et inférieure 110a respectives des premières et secondes valises sont ouvertes, le volume intérieur 1a de la première valise et le volume intérieur 100a de la seconde valise peuvent communiquer de façon à former un volume  
35 intérieur 1000a continu.

L'ensemble de valises 1000 possède ainsi un volume intérieur continu constitué par les volumes intérieurs des première et seconde valises.

5 Ce volume 1000a peut être fractionné par des cloisons amovibles ou fixes comme il est connu dans le domaine de l'invention.

Les ouvertures 14a, 110a des première 1 et seconde 100 valises sont munies de moyens de fermeture 14d, 110d permettant à un utilisateur de les refermer.

10 Les ouvertures 14a, 110a peuvent donc être placées dans un état ouvert ou fermé.

De cette façon, il est possible d'utiliser chacune des valises 1, 100 comme un bagage séparé de l'ensemble de valises 1000.

15 Un tel bagage séparé étant de plus petite contenance que l'assemblage des première et seconde valises, il peut par exemple être détaché de l'assemblage pour former un bagage cabine lors d'un voyage en avion.

20 Les moyens de fermeture 14d, 110d des ouvertures peuvent par exemple comprendre des fermetures à glissière ou à crémaillère, des fermetures par bande auto-agrippante, par bouton-pression ou tout autre moyen de fermeture connu de l'homme du métier.

25 Les ouvertures 14a, 110a peuvent être constituées de panneaux pliables en accordéon, de panneaux rétractables, par exemple de panneaux roulants.

Les ouvertures 14a, 110a peuvent être dimensionnées de façon à permettre d'ouvrir une majeure partie de la face 14, 110 sur laquelle lesdites ouvertures sont montées.

30 Les premières et secondes valises 1, 100 peuvent en outre comprendre une ou plusieurs ouvertures latérales 17a, 130a sur leurs faces latérales 17,130. Ces ouvertures latérales peuvent permettre à l'utilisateur d'accéder directement au contenu de la valise durant le déplacement.

35 Les ouvertures latérales seront avantageusement

munies de moyens de fermeture 17d, 130d comme détaillé ci-avant.

Comme indiqué sur la **figure 3**, un ensemble de valises 1000 du genre en question peut en outre comprendre  
5 une troisième valise 200 adaptée pour venir se placer au-dessus de la seconde valise 100.

La troisième valise 200 peut par exemple être une valise 200 selon le mode de réalisation de la **figure 2** et comportant ainsi un volume intérieur 200a délimité par une  
10 enveloppe 200b comportant des faces inférieure 210, supérieure 220 et latérales 230.

La troisième valise 200 peut être adaptée pour venir se fixer sur une partie structurelle rigide 119a de la seconde valise 100.

15 La face inférieure 210 peut ainsi par exemple être adaptée pour venir se placer en regard de la face supérieure 120 de la seconde valise 100 lorsque la troisième valise 200 est fixée sur la partie structurelle rigide 119a de la seconde valise 100.

20 La face supérieure 120 de la seconde valise 100 peut comprendre une ouverture supérieure 120a tandis que la face inférieure 210 de la troisième valise 200 peut être munie d'une ouverture inférieure 210a.

L'ouverture supérieure 120a de la seconde valise  
25 100 et l'ouverture inférieure 210a de la troisième valise 200 peuvent être adaptées pour venir se placer en regard l'une de l'autre lorsque la troisième valise 200 est fixée sur la seconde valise 100.

De cette façon, lorsque la troisième valise 200 est  
30 fixé sur la seconde valise 100 et lorsque les ouvertures supérieure 120a et inférieure 210a desdites seconde et troisième valises sont ouvertes, le volume intérieur 100a de la seconde valise 100 et le volume intérieur 200a de la troisième valise 200 peuvent communiquer de façon à former  
35 un unique volume.

Ainsi, lorsque les ouvertures supérieure 14a et inférieure 110a des première et seconde valises, et les ouvertures supérieure 120a et inférieure 210a des seconde et troisième valises, sont ouvertes, le volume intérieur de la première valise 1, de la seconde valise 100 et de la troisième valise 200 peuvent communiquer de façon à former un unique volume intérieur 1000a pour l'ensemble de valises 1000.

En variante, la troisième valise 200 peut être fixée sur la partie structurelle rigide 19a de la première valise 1 dans le cas où ladite partie structurelle 19a peut s'étendre suivant la direction verticale Z.

Dans un mode de réalisation alternatif, la troisième valise 200 peut être fixée sur la première valise 1, par exemple en étant fixée sur la face supérieure 14 de la première valise, à côté de la seconde valise 100.

Dans ce mode de réalisation, la première valise 1 peut comporter une ou plusieurs ouvertures 14a additionnelles sur sa face supérieure 14, au moins l'une desdites ouvertures étant adaptée pour venir se placer en regard de l'ouverture inférieure 210a de la troisième valise 200 lorsque la troisième valise 200 est fixée sur la première valise 1.

La première et la troisième valise 1, 200 peuvent ainsi former un assemblage identique à celui qui a déjà été décrit ci-avant entre les première et seconde valises 1, 100.

Enfin, d'autres valises pourront être empilées sur la troisième valise 200 ou sur l'une quelconque des premières et secondes valises 1, 100 de façon similaire à l'empilement décrit ci-avant, pour former un ensemble de valises 1000 assemblées de taille variable.

Pour fixer les valises 1, 100, 200 entre elles, celles-ci peuvent être munies d'un dispositif de fixation 70 comme illustré sur la **figure 4** qui peut par exemple être

un dispositif de fixation par clipsage ou emboitement.

Ainsi, pour fixer par exemple la première valise et la seconde valise ensemble, le dispositif de fixation 70 peut comporter un pêne 71 adapté pour venir pénétrer une  
5 gâche 73 de la première valise 1 et accueilli dans un logement 72 de la seconde valise 100.

La gâche 73 peut par exemple être comprise dans le rebord extérieur 14b de la première valise 1 tandis le logement 72 du pêne 71 peut être intégré au plateau central  
10 110c de la face inférieure 110 de la seconde valise 100.

En variante, la gâche peut être comprise dans le plateau central 110c de la face inférieure 110 de la seconde valise 100 et le logement 72 du pêne 71 peut être intégré au rebord extérieur 14b de la première valise 1.

15 De façon avantageuse, un ressort 74 peut venir appliquer une force sur le pêne 71 pour le faire sortir du logement 72.

Le pêne 71 peut posséder une extrémité 71a inclinée ou arrondie qui, lorsqu'elle vient en appui contre le  
20 rebord extérieur 14b de la première valise force le pêne à rentrer dans le logement 72.

Lorsque le pêne 71 est en regard avec la gâche 73, le ressort 74 amène le pêne 71 à s'étendre hors du logement 72 de façon à établir la fixation des valises entre elles.

25 Ainsi, l'utilisateur peut clipser les deux valises entre elles simplement en appuyant leurs faces l'une contre l'autre.

Pour déverrouiller le mécanisme de fixation des valises, la valise accueillant le pêne 71 peut comporter un  
30 mécanisme de déverrouillage 80 commandant la rétractation du pêne 71 dans son logement 72.

Le mécanisme de déverrouillage peut par exemple comporter un bouton 81 entraînant un pignon 82 relié, par l'intermédiaire de câbles 83 aux pênes 71.

35 Ainsi par exemple, lorsque l'utilisateur enfonce le

bouton 81, celui-ci peut entraîner en rotation le pignon 82 sur lequel sont attachés, à l'une de leurs extrémités, un ou plusieurs câbles 83. L'autre extrémité desdits câbles 83 est reliée aux pênes 71 de la valise. La rotation du pignon 5 82 exerce une traction sur les câbles 83 et permet ainsi de rétracter les pênes 71 dans leurs logements 72.

De façon alternative, le dispositif de fixation 70 peut être monté sur des faces latérales desdites valises. Ce dispositif de fixation 70 peut comprendre des fermetures 10 à glissières ou à crémaillère, des fermetures par bande auto-agrippante, par bouton-pression, par aimant ou tout autre moyen de fixation connu de l'homme du métier.

Le mécanisme de déverrouillage 80 n'est également pas restreint au mécanisme décrit ci-dessus mais peut 15 comporter tout mécanisme connu de l'homme du métier et permettant un déverrouillage aisé du dispositif de fixation.

**REVENDEICATIONS**

1. Ensemble de valises (1000) comportant une première (1) et une seconde (100) valise comprenant chacune  
5 un volume intérieur (1a, 100a) délimité par une enveloppe (1b, 100b) munie d'au moins une face (14, 110),

les faces des première et seconde valises étant adaptées pour être fixées l'une contre l'autre,

l'ensemble de valises étant **caractérisé en ce que**  
10 les faces des première et seconde valises sont chacune munie d'au moins une ouverture (14a, 110a),

**en ce que** lesdites ouvertures sont adaptées pour être placées en regard l'une de l'autre lorsque les faces des première et seconde valises sont fixées l'une contre  
15 l'autre,

**et en ce que** chacune des ouvertures desdites valises comporte un système de fermeture (14d, 110d) adapté pour changer l'état de ladite ouverture entre un état fermé isolant le volume intérieur de ladite valise, et un état  
20 ouvert donnant accès au volume intérieur de ladite valise.

2. Ensemble de valises selon la revendication 1, dans lequel la première valise (1) est munie d'une partie structurelle rigide (19a) et dans lequel la face (110) de la seconde valise (100) est fixée à la partie structurelle  
25 rigide de la première valise.

3. Ensemble de valises selon la revendication 2, dans lequel l'une au moins parmi la première (1) et la seconde (100) valise est munie d'au moins deux roues (30).

4. Ensemble de valises selon la revendication 3,  
30 dans lequel la première (1) et la seconde (100) valise sont chacune munies d'au moins deux roues (30).

5. Ensemble de valises selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel l'une au moins parmi la première (1) et la seconde (100) valise est munie d'une  
35 poignée télescopique (40).

6. Ensemble de valises selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel l'une au moins parmi la première (1) et la seconde (100) valise comporte un dispositif de fixation (70) ainsi qu'une commande de déverrouillage (80) du dispositif de fixation.

7. Ensemble de valises selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans laquelle l'une au moins des valises (100) est munie d'au moins trois faces distinctes (110, 120, 130) comportant chacune au moins une ouverture (110a, 120a, 130a) donnant accès au volume intérieur (100a) de ladite valise,

deux faces (110, 120) parmi lesdites trois faces étant opposées l'une à l'autre, la troisième (130) face parmi lesdites trois faces étant sensiblement non coplanaire avec lesdites deux faces.

8. Ensemble de valises selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, comportant en outre une troisième valise (200) comprenant un volume intérieur (200a) délimité par une enveloppe (200b) munie d'au moins une face (210), ladite face étant adaptée pour être fixée contre une face (120) de la seconde valise (100) et comprenant une ouverture (210a),

ladite ouverture étant adaptée pour être placée en regard d'une ouverture (120a) de la face de la seconde valise lorsque lesdites faces sont fixées l'une contre l'autre,

chacune desdites ouvertures desdites valises comportant un système de fermeture (210d, 120d) adapté pour changer l'état de ladite ouverture entre un état fermé isolant le volume intérieur de ladite valise, et un état ouvert donnant accès au volume intérieur de ladite valise.

9. Ensemble de valises selon la revendication 8, dans lequel au moins deux valises (100, 200) parmi lesdites valises (1, 100, 200) sont adaptées pour être fixées sur une autre valise (1) parmi lesdites valises.

10.Valise pour un ensemble de valises, ladite valise (1 ; 100) comprenant un volume intérieur (1a ; 100a) délimité par une enveloppe (1b ; 100b) munie d'au moins une face (14 ; 110) adaptée pour être fixée contre une face  
5 (14 ; 110) d'une autre valise (1 ; 100),

ladite face (14 ; 110) de la valise étant munie d'une ouverture (14a ; 110a) adaptée pour être placée en regard d'une ouverture (14a ; 110a) de la face de la seconde valise lorsque lesdites faces de la valise et de la  
10 seconde valise sont fixées l'une contre l'autre,

ladite ouverture comportant un système de fermeture (14d ; 110d) adapté pour changer l'état de ladite ouverture entre un état fermé isolant le volume intérieur de ladite valise, et un état ouvert donnant accès au volume intérieur  
15 de ladite valise.

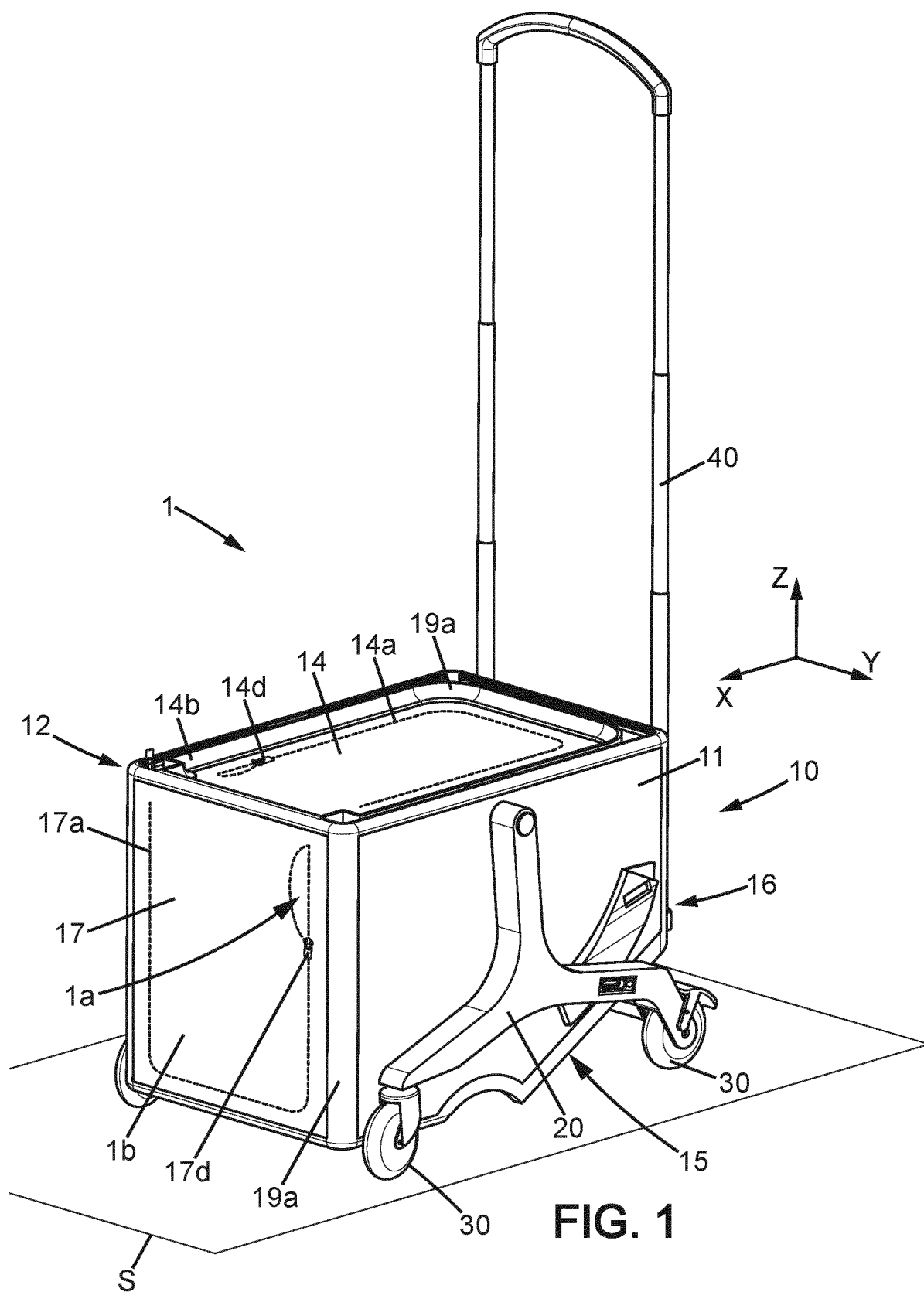


FIG. 1

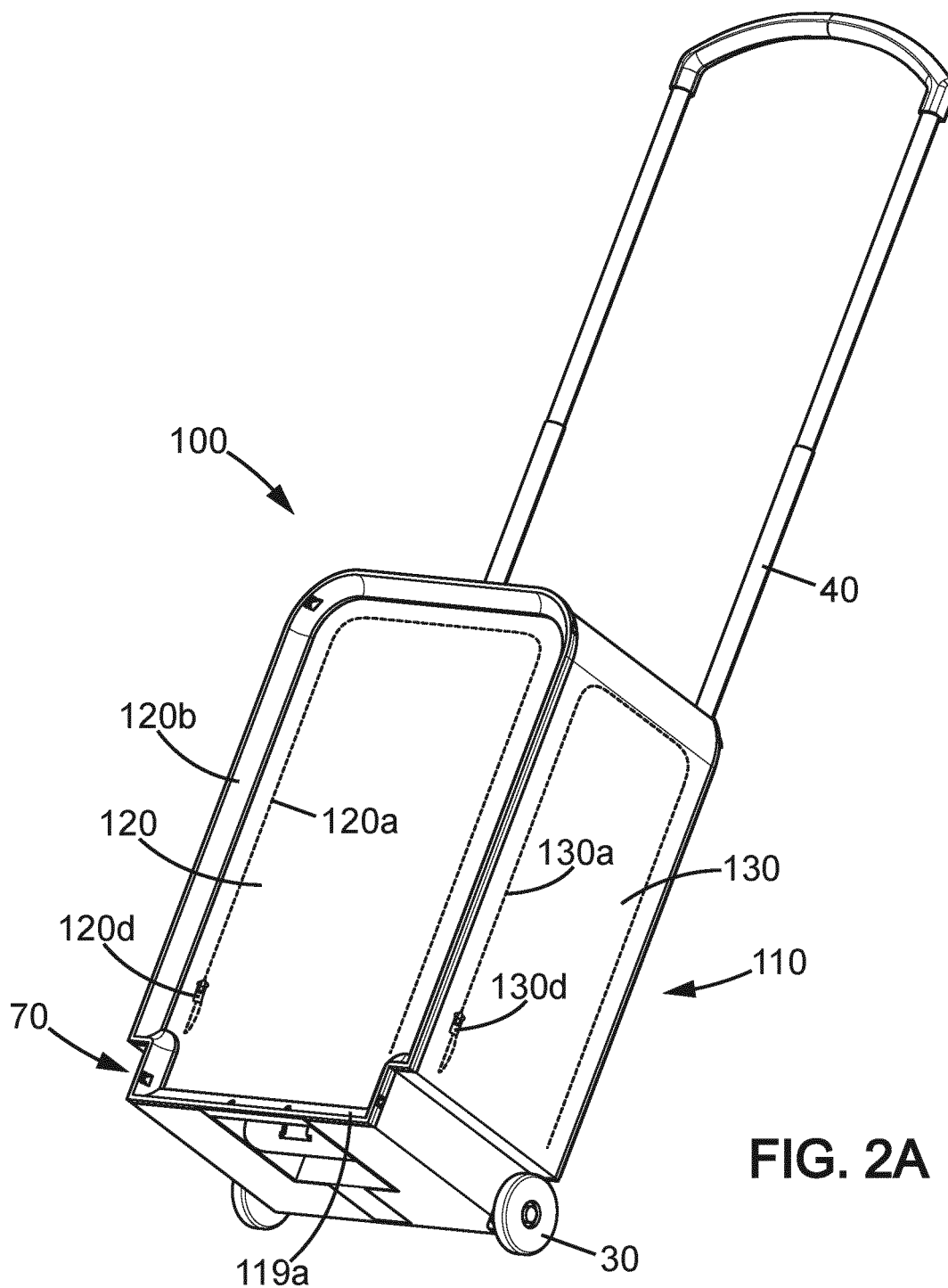
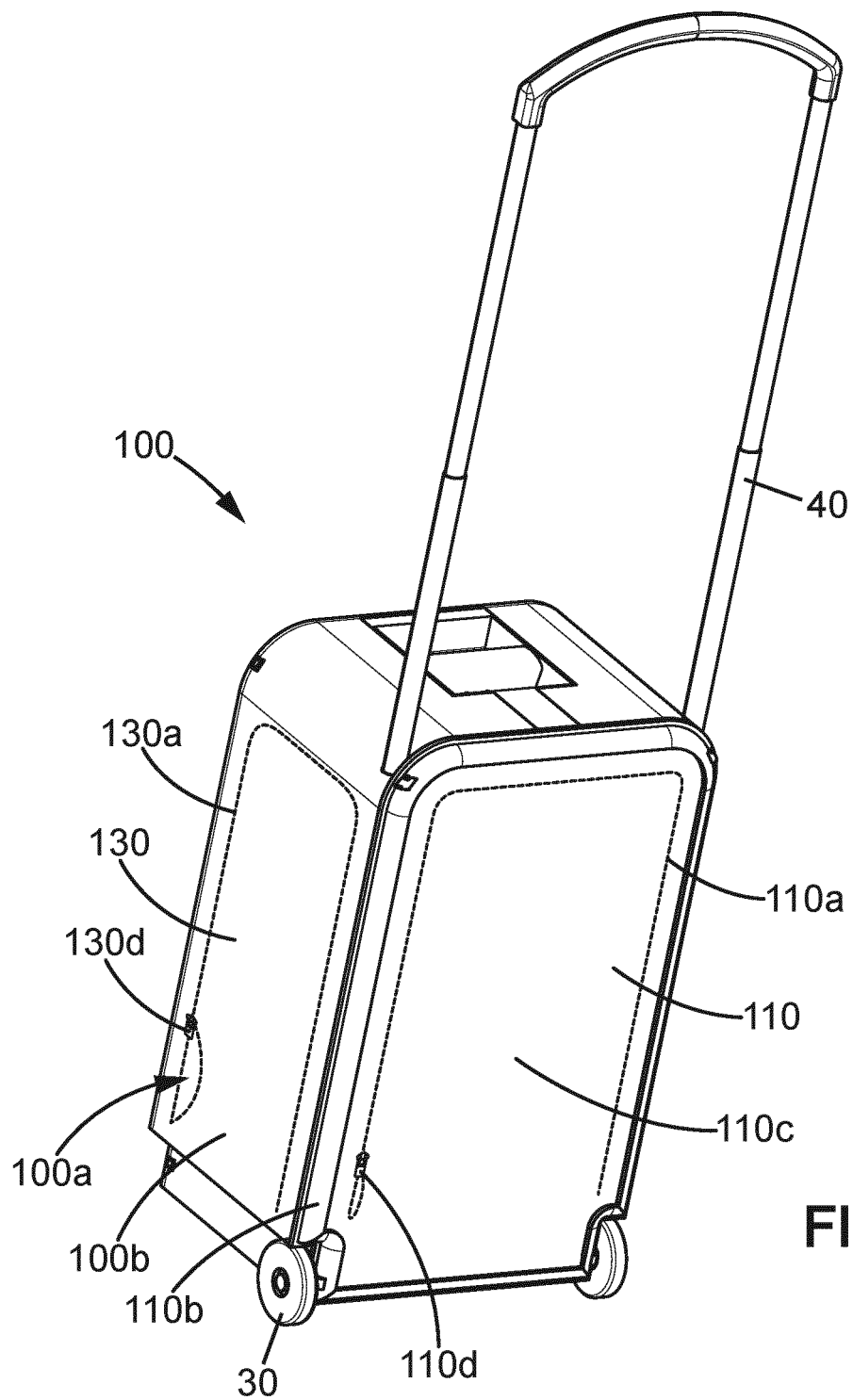


FIG. 2A



**FIG. 2B**

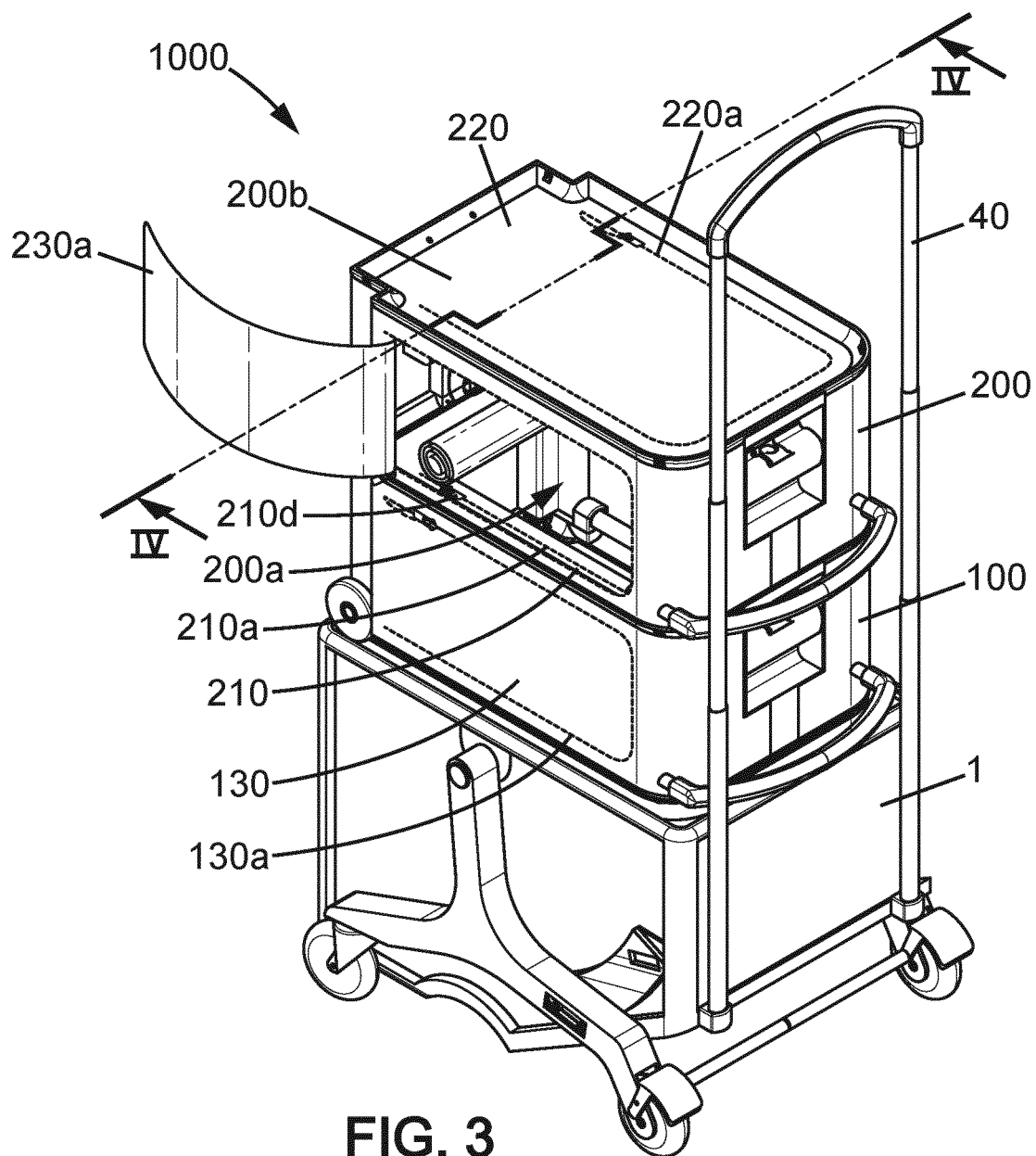


FIG. 3

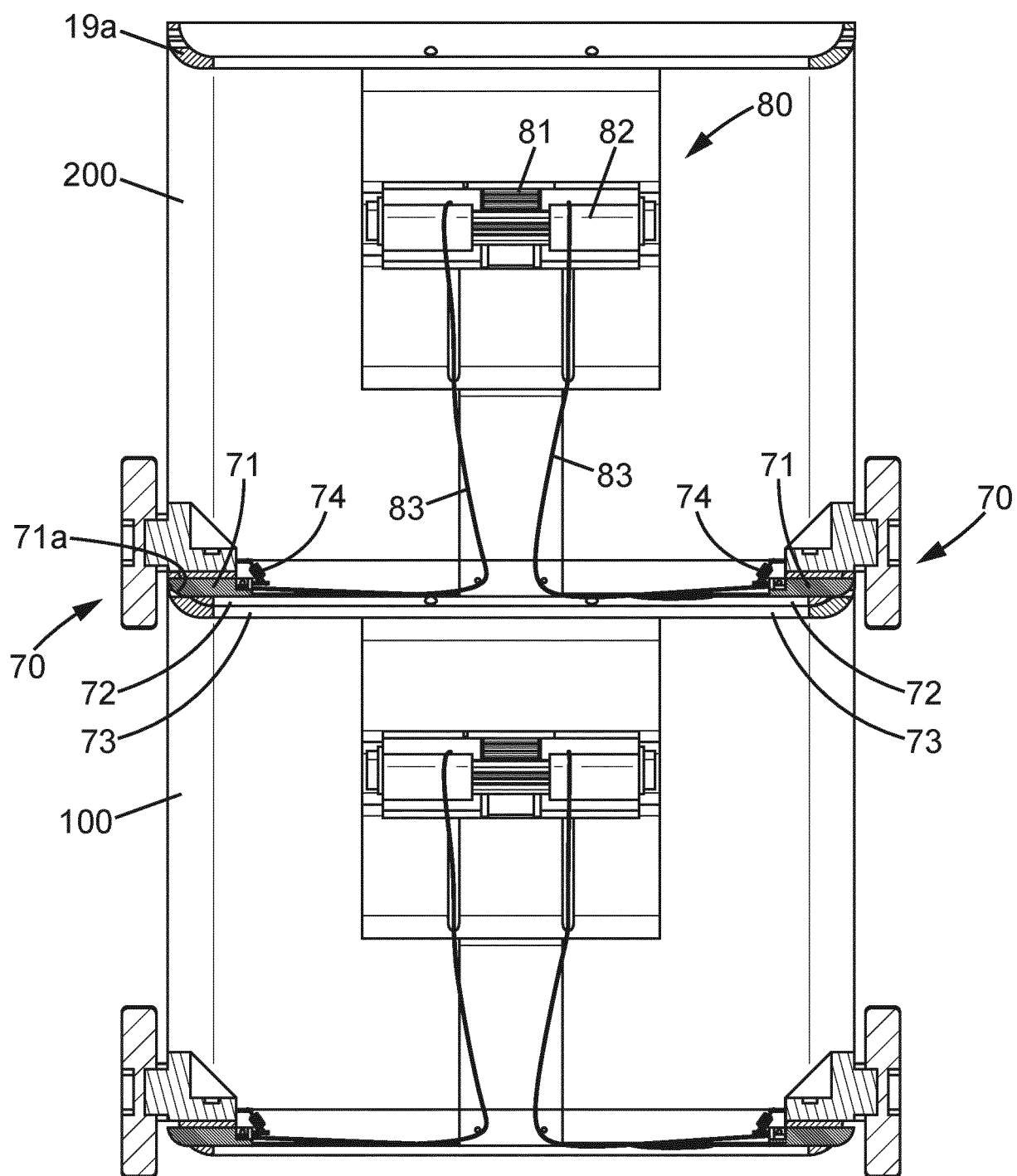


FIG. 4



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 773600  
FR 1258837

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2008/128231 A1 (NEWMAN MARGARET S [US]) 5 juin 2008 (2008-06-05) * alinéas [0049] - [0058], [0070]; figures * -----	1-6,10	A45C5/04 A45C5/14
X	WO 2012/016343 A1 (WILLI CHRISTOPH [CH]) 9 février 2012 (2012-02-09) * le document en entier * -----	1,2,6,10	
X	EP 0 558 859 A1 (TAKAYAMA HIROMITSU [JP]) 8 septembre 1993 (1993-09-08) * colonnes 2,6; figures * -----	1,2,6, 8-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
7 mai 2013		Dinescu, Daniela	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1258837 FA 773600**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **07-05-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2008128231 A1	05-06-2008	AUCUN	
-----			
WO 2012016343 A1	09-02-2012	CH 703559 A2	15-02-2012
		WO 2012016343 A1	09-02-2012
-----			
EP 0558859 A1	08-09-1993	EP 0558859 A1	08-09-1993
		US 5186290 A	16-02-1993
-----			